



Séance spéciale

Mercredi 2 juin 2010, 11 h 05

Présidence de M. de Robien

ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE M^{ME} DORIS LEUTHARD, PRÉSIDENTE DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE

Le PRÉSIDENT

La Conférence internationale du Travail a aujourd'hui le grand honneur de recevoir M^{ME} Doris Leuthard, Présidente de la Confédération suisse.

Pour accueillir et présenter notre invitée illustre, je donne la parole au Secrétaire général de la Conférence, M. Juan Somavia.

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL de la CONFÉRENCE

Madame la Présidente, je dirais que c'est un honneur, mais c'est aussi un bonheur, de présenter à la 99^e session de la Conférence internationale du Travail M^{ME} Doris Leuthard, Présidente de la Confédération suisse. C'est la première fois qu'un Président de la Confédération suisse s'exprime lors de la cérémonie d'ouverture de la Conférence internationale du Travail. C'est donc un moment historique pour une organisation qui a son siège en Suisse.

Cette première, Madame la Présidente, vous donne l'occasion d'imprimer de votre marque l'ensemble des travaux de cette Conférence. Votre visite à l'OIT s'est faite à double titre, en qualité de Présidente de la Confédération, mais également en tant que Conseillère fédérale en charge de l'Economie et donc en relation avec l'OIT. Pays hôte, la Suisse a joué un rôle clé dès les origines de notre Organisation. C'est avec son soutien que le secrétariat de l'OIT, le Bureau international du Travail, s'est installé en 1920 à Genève, faisant partie des bases de la Genève internationale.

De nombreux Suisses se sont illustrés au fil du temps par leur contribution à l'OIT, William Rappard, bien sûr, mais aussi Jean Môri, du monde des travailleurs. Concernant la période plus récente, je mentionnerais Michel Barde, employeur, et Jean-Jacques Elmiger qui était à la fois Président du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail.

Mais cet intérêt de la Suisse pour les questions liées au monde du travail est même antérieur à la création de l'OIT. Comment ne pas évoquer le rôle déterminant de votre pays dans l'ébauche d'une législation internationale du travail qui explique peut-être pourquoi l'OIT est à Genève? Comment ne pas rappeler que c'est à Bâle qu'a été créée en 1901 l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs? Comment, enfin, ne pas rappeler que c'est à l'initiative de la Suisse qu'ont été organisées en 1905 et 1906, à Berne, plusieurs con-

férences intergouvernementales débouchant sur l'adoption des deux premières conventions internationales du travail?

Vous-même, Madame la Présidente, lors de votre intervention à l'occasion du 90^e anniversaire de l'OIT, vous aviez souligné que la poursuite de la globalisation de l'économie et la lutte contre les effets de la crise en assurant la justice sociale ne sont pas des objectifs contradictoires, ils se complètent et se stimulent. Quel meilleur résumé du message et de l'action de l'OIT?

Face à la crise économique, vous avez été, en tant que Conseillère fédérale de l'économie, le principal acteur des mesures de relance adoptées par votre pays, notamment dans le domaine de l'emploi. Dans votre discours au corps diplomatique en janvier 2010, vous aviez lancé cet avertissement, je vous cite: «lorsque l'économie patine et que le chômage frappe, les tensions sociales, les luttes de répartition, voire les guerres ne sont jamais loin». Vous avez aussi souligné la responsabilité collective d'apporter à une crise globale une réponse globale et, j'ajouterais, coordonnée et cohérente entre les Etats mais aussi entre les organisations internationales. En tant que ministre en relation avec la Banque mondiale, l'OMC, l'OIT et l'OCDE, vous êtes particulièrement bien placée pour souligner l'importance d'une plus grande cohérence de politique internationale et pour nous pousser vers cette coopération.

Dans le rapport de politique extérieure de la Suisse pour 2009, vous avez ainsi souligné l'importance d'une cohérence entre la politique économique et la mise en œuvre de droits sociaux de l'environnement.

Votre venue, l'année dernière, avait été l'occasion de marquer votre attachement personnel et le soutien de la Suisse à l'OIT en signant le premier accord de coopération entre l'OIT et la Suisse. Quelle plus belle preuve de cet attachement que votre présence aujourd'hui parmi nous, l'attachement personnel de la Présidente, ainsi que l'attachement institutionnel de la Suisse?

Nous vous souhaitons à nouveau la bienvenue et nous avons, bien sûr, hâte de vous écouter. Merci beaucoup d'être là.

M^{ME} Doris LEUTHARD (*Présidente de la Confédération suisse*)

Le gouvernement et le peuple suisses sont heureux d'accueillir ici à Genève la 99^e session de la Conférence internationale du Travail.

Je tiens à saluer particulièrement M. de Robien, Président de la Conférence, que je félicite de son élection; et naturellement M. Juan Somavia, Direc-

teur général, auquel je renouvelle mes vœux de plein succès dans ses importantes fonctions.

Vous m'accordez l'honneur particulier de vous adresser un message au moment où commence votre Conférence annuelle. C'est pour moi l'occasion de montrer l'attachement et le soutien de la Suisse à l'OIT, tout comme mon engagement personnel en faveur de l'action de l'OIT, pour la réalisation du travail décent en Suisse et dans le monde.

Depuis 1919, l'OIT s'est forgé une légitimité internationale à laquelle nous devons rendre un hommage appuyé. Avec conviction et ténacité, elle est devenue l'organisation phare chargée de promouvoir la justice sociale par le travail décent et les droits sociaux fondamentaux dans le monde.

Par son mandat et sa structure tripartite, l'OIT a fait œuvre de pionnier en contribuant, grâce au dialogue social à l'échelle internationale, à la mise en place de conditions-cadres destinées à établir des relations économiques et sociales équitables.

Membre de l'OIT depuis sa création, la Suisse est fière d'avoir pu contribuer à ce que le travail des femmes et des hommes ne soit plus considéré uniquement comme un moyen de production, mais comme le pilier central de l'activité économique. La justice sociale a fait du travail un moyen d'accomplissement, d'émancipation et d'intégration sociale, au service de la paix.

La raison d'être et l'action de l'OIT reposent sur des valeurs chères à la Suisse dans le monde du travail.

Le partenariat social et la promotion de l'emploi d'abord: l'Agenda du travail décent de l'OIT vise la création de plus d'emplois et de meilleure qualité. Ma préoccupation centrale, en Suisse, est justement d'assurer que toutes les femmes et tous les hommes puissent avoir un travail, principal facteur d'intégration sociale.

La cohérence et la solidarité ensuite: pour créer des emplois, je veille à ce que les entreprises puissent bénéficier de conditions-cadres leur permettant d'engager des travailleuses et des travailleurs. Le système suisse favorise par conséquent une approche intégrée des politiques économiques et du marché du travail en les réunissant au sein d'un seul ministère, celui de l'Economie. Ainsi, nous avons su tirer les bénéfices de l'intégration économique globalisée en amortissant, simultanément, les désavantages potentiels dans le domaine social. En misant sur le consensus, la solidarité et la cohérence, la Suisse bénéficie d'une situation privilégiée sous de nombreux aspects.

Ce faisant, elle porte une responsabilité particulière dans les efforts internationaux visant à promouvoir les objectifs de cohérence dans la durabilité sociale.

Mesdames et Messieurs, le contexte multilatéral et les conditions-cadres changent continuellement. Cette évolution nous démontre qu'une nouvelle gouvernance mondiale est nécessaire, le capitalisme financier ayant atteint de sérieuses limites.

Alors que l'économie mondiale semble récupérer de la crise, ne nous laissons pas éblouir par des signaux et des indicateurs encourageants qu'il faut certes accueillir avec bienveillance. Ne succombons pas à la tentation de revenir au «*business as usual*». Nous ne serons pas sortis de la crise tant que règnent le chômage et le sous-emploi. Le chômage reste une préoccupation essentielle des gouvernements, et nous devons nous efforcer d'éliminer les

dégâts que la crise a provoqués sur le marché du travail.

La semaine dernière, nous avons aussi été informés des prévisions de l'OCDE qui nous disent que, notamment dans la zone euro, le chômage restera cette année encore, pour 2010, au minimum en moyenne au taux de 10 pour cent.

Pendant les périodes de croissance, la globalisation a permis d'intégrer des millions de personnes dans l'économie mondiale et d'améliorer ainsi leur destin.

Mais la crise nous apprend que l'interdépendance des marchés financiers peut rapidement causer des dommages sociaux au plan mondial, alors que l'origine des problèmes se situe dans un seul pays.

Il nous faut des organisations internationales capables d'empêcher rapidement l'extension des crises. Il n'est pas acceptable que certaines entreprises prennent des risques qui mettent l'économie mondiale au bord du gouffre. Comme petit pays, la Suisse ne peut pas prendre des initiatives toute seule dans ces domaines, mais elle est favorable à des discussions dans les enceintes compétentes.

Ainsi, nous devons réfléchir à élaborer des normes minimales pour la capitalisation afin d'éviter que le citoyen doive, en fin de compte, passer à la caisse.

Pour éviter que les marchés financiers et du crédit ne s'affolent au premier souffle de vent contraire, des prescriptions sur le minimum de liquidités seront nécessaires. Enfin, il est primordial que l'Etat engrange des réserves pendant les périodes de croissance afin de renforcer les stabilisateurs automatiques que sont notamment l'assurance-chômage et les dispositifs de protection sociale.

La crise n'est donc pas un phénomène passager. Nous devons en tirer les leçons et agir avec responsabilité pour ne pas courir à l'échec. Renonçons à l'immobilisme, à la peur et à la crainte de l'innovation pour saisir les chances que toute crise nous offre.

Il n'est donc pas question de renoncer à nos convictions politiques, intellectuelles et morales. Il ne sert à rien, non plus, de réinventer la roue. Essayons d'abord de rendre le système existant plus solide et plus efficace, puis définissons de nouvelles règles pour minimiser les risques.

La nouvelle gouvernance mondiale doit viser à donner un cadre fiable à la mondialisation, pour éviter qu'elle ne serve que les intérêts d'un petit nombre de personnes déjà privilégiées. La loi du plus fort ne peut pas guider la mondialisation, car la liberté n'est pas concevable sans un cadre assurant l'équilibre des forces et la distribution équitable des bénéfices de l'économie de marché.

Albert Camus a écrit dans ses Carnets: «Si l'homme échoue à concilier la justice et la liberté, alors il échoue à tout.»

Ce dont nous avons besoin, c'est donc d'audace et de courage, de cohérence et de solidarité pour concilier justice et liberté.

Le développement social durable doit favoriser la stabilité et redonner la confiance. Les nouvelles interdépendances qui nous lient exigent plus de coopération et plus de cohérence, entre les gouvernements d'abord, mais aussi avec les partenaires sociaux, pour relever les défis du développement et pour répondre aux préoccupations économiques, sociales et environnementales.

Nous nous tournons vers l'OIT, car c'est sa priorité de répondre aux besoins de régulation sociale de

la mondialisation dans un monde en perpétuel changement.

Vous avez adopté l'année dernière le Pacte mondial pour l'emploi, qui nous guide sur les mesures à prendre pour assurer que la relance de nos économies soit dotée d'un important volet social. L'OIT développe une stratégie de formation pour offrir aux jeunes et aux exclus du marché du travail des chances d'intégration et de dignité dans le tissu social.

En 2008, vous avez adopté la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable.

L'OIT a ainsi donné la preuve que la cohérence et la solidarité autour du travail décent sont les principes centraux de nos politiques.

Mais cela n'est pas assez.

Nous devons travailler sans relâche à renforcer encore les normes sociales internationales, à promouvoir leur universalité et leur cohérence, pour assurer leur mise en œuvre efficace.

Nous disposons d'un imposant tissu de normes réglementant tant les échanges commerciaux que les questions sociales et environnementales. Les liens existant entre ces trois réglementations peuvent conduire à des conflits d'objectifs, voire à des conflits d'intérêts, pour nous, dans les gouvernements, toujours très difficiles à résoudre.

En même temps, il existe une complémentarité évidente entre les objectifs de l'OIT et ceux du système commercial multilatéral, ainsi que ceux de la protection de l'environnement.

La libéralisation du commerce international a été un important vecteur de croissance économique et de prospérité. Elle a, depuis plus de soixante ans, largement contribué à l'augmentation des niveaux de vie dans le monde et, partant, au progrès social. Ce sont en règle générale les pays les plus ouverts à l'échange international qui disposent des mécanismes de redistribution sociale les plus développés.

Face à l'interdépendance croissante de la production et des marchés, la mondialisation n'est ni une idéologie ni un programme politique. C'est le résultat d'une évolution technologique suivie d'un développement économique aussi dynamique qu'inévitable. Mais la crise financière nous apprend une fois de plus que le système économique doit être accompagné par un cadre légal approprié.

Ainsi, Mesdames et Messieurs, qui ose prétendre aujourd'hui que le progrès social découle de la seule ouverture au commerce? Cette ouverture est certes très souvent une condition nécessaire pour promouvoir la cause sociale mais, à elle seule, elle n'est pas suffisante. Cette ouverture ne fait pas que des gagnants.

Alors que l'on prétend que les pays les plus ouverts à l'échange international disposent de mécanismes de redistribution sociale efficaces, pouvons-nous détourner les yeux face à la situation de nombreux pays, surtout en développement, qui ne disposent pas des conditions-cadres minimales pour élaborer un système de protection sociale fiable?

Alors que les leaders du G20 assument leurs responsabilités politiques, est-il concevable qu'ils représentent des pays qui n'ont pas tous accepté les huit normes fondamentales de l'OIT ou qui les violent gravement? Y aurait-il deux poids, deux mesures, entre un grand nombre de ceux qui ratifient, appliquent – tout en se trouvant exclus du processus de gouvernance mondiale – et certains qui dictent les règles de cette gouvernance?

La Déclaration de 2008 spécifie que la violation des principes et des droits fondamentaux au travail ne saurait être invoquée ni utilisée en tant qu'avantage comparatif légitime. Elle dit aussi que les normes du travail ne sauraient servir à des fins commerciales protectionnistes.

En acceptant cette Déclaration, les Etats et les gouvernements se sont engagés pour que les normes fondamentales de l'OIT soient universellement ratifiées et appliquées.

La ratification et le respect de ces normes contribueraient à un cadre fixant les règles du jeu nécessaires à une concurrence sur des marchés ouverts facilitant une redistribution équitable des résultats.

Vous avez, cette année, l'occasion unique de renforcer la mise en œuvre de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de 1998, dans la légitimité renouvelée de l'OIT.

Je vous exhorte à faire preuve de courage pour que la non-ratification ou le non-respect des normes fondamentales cesse d'avoir une influence néfaste sur les principes de la concurrence loyale entre les pays, les entreprises et les travailleurs.

Faites, s'il vous plaît, de ces principes et de ces droits fondamentaux une réalité fondée sur les huit normes fondamentales du travail obligatoires pour que le travail décent ne soit pas découpé de la réalité.

Un tel objectif se justifie d'autant plus qu'il permettra d'effacer des points controversés de l'agenda de la négociation sur la politique commerciale, en particulier de repousser le spectre du protectionnisme.

En effet, les thèmes du commerce, d'une part, et des questions sociales, d'autre part, doivent être traités de façon cohérente afin que la question des clauses sociales ne devienne pas un prétexte favorisant le protectionnisme. Avec la crise financière et économique que nous traversons actuellement, cette tentation est devenue particulièrement forte. Au moment où beaucoup de pays sont confrontés à des difficultés budgétaires et à des hausses du chômage, les pressions domestiques qui les conduisent à se renfermer sur eux-mêmes se multiplient. Le recours à des mesures commerciales protectionnistes pour endiguer des problèmes de nature sociale ou budgétaire n'est pas la bonne approche. Au contraire, cela ne ferait qu'aggraver encore la situation économique pour tous et réduire les perspectives d'une reprise économique mondiale solide et d'une croissance rapide de l'emploi.

Je suis sûre que beaucoup de pays partagent le point de vue de la Suisse: la promotion du travail décent a autant besoin de l'ouverture au commerce que de la coopération.

Il est également important que le travail décent trouve sa place dans le cadre des relations commerciales globalisées. Une telle discussion multilatérale permettrait d'apporter plus de clarté et de mieux connaître l'interaction véritable entre les deux réglementations en présence.

Pour renforcer la voix de l'OIT au sein de la gouvernance mondiale équitable, j'exprime la ferme conviction que l'OIT doit avoir le statut d'observateur à l'OMC. C'est la clé qui ouvre la porte vers une coopération plus étroite entre les deux institutions.

Comme indiqué tout à l'heure, nous devons impérativement promouvoir la cohérence dans la mise en œuvre des normes sociales.

L'OIT est le législateur social mondial et en même temps le garant des droits des travailleuses et des travailleurs. Rien ne doit nous détourner du défi majeur que représente le renforcement du contrôle des normes par l'OIT elle-même. Il en va de la crédibilité et de l'image de l'OIT.

Depuis plus de 90 ans, notre Organisation dispose d'un système de contrôle de ses normes basé sur la persuasion et la pression morale et politique avec des résultats qui ont fait leurs preuves. Pourtant, certains considèrent que l'OIT est un «tigre de papier»!

Pour que les droits au travail soient efficacement promus et réalisés partout dans le monde, le système de contrôle des normes du travail devra être simplifié. Cela devrait permettre d'éviter l'interprétation différente des normes au gré des instances ou selon les convenances de restreindre la prolifération des procédures et, par là même, de favoriser la clarté.

Ainsi, la Constitution de l'OIT prévoit la possibilité de mettre en place un tribunal pour «dire le droit». Vous avez entamé des délibérations à ce sujet, et je vous invite à poursuivre votre réflexion à ce sujet afin de favoriser plus encore la sécurité du droit social international.

Dans le même ordre d'idées, il n'est plus acceptable que les violations graves aux normes du travail restent impunies pendant 10 ou 20 ans. Les procédures doivent être non seulement simplifiées, mais aussi accélérées. Le recours aux sanctions prévues par la Constitution de l'OIT doit être renforcé et facilité, surtout lorsqu'un pays tire un avantage politique ou commercial indu d'une telle violation. Ainsi, nous pourrions mettre un terme aux distorsions sur les marchés liées au non-respect des normes.

La Suisse est favorable à ce que l'action normative de l'OIT soit renforcée pour autant qu'elle vise la consolidation et la révision de normes, lorsque celles-ci présentent une valeur ajoutée. De plus, l'action normative doit être légitimée par une volonté d'un Conseil d'administration et d'une Conférence réformés, pleinement représentatifs, responsables des choix stratégiques et politiques.

La cohérence entre les dispositifs réglementaires passe aussi par un renforcement des synergies entre les institutions internationales chargées d'importantes responsabilités en matière de gouvernance mondiale.

L'OIT est le partenaire naturel du FMI et de la Banque mondiale, de l'OMC, de la CNUCED, du PNUD ou de l'OCDE, dont les buts sont également essentiels pour réaliser la mondialisation de l'économie avec une véritable conscience sociale dans le monde de demain. L'OIT jouit déjà d'un très large crédit qu'elle doit renforcer autour du travail décent comme plate-forme centrale des activités déployées au sein de ces institutions. Ainsi, l'OIT pourra s'affirmer comme l'un des trois piliers fondamentaux du nouvel ordre économique que sont les finances et le commerce, le monde social et l'environnement.

La Suisse s'engage pour une collaboration renforcée entre ces institutions.

Je salue, par conséquent, les efforts déployés par le Directeur général pour assurer la prise en compte du travail décent dans les activités de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. Avec la Banque mondiale, ces efforts se concrétisent par la réalisation de projets concrets, notamment dans le domaine de la politique de l'emploi, avec le con-

cours de la Suisse. Je salue également tous les efforts de notre Directeur général pour coopérer étroitement avec l'OMC et les organisations des Nations Unies.

Lors de la Conférence de Vienne sur les droits de l'homme, en 1993, nous avons consacré le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, dont la réalisation contribue à la stabilité et au bien-être nécessaires aux relations pacifiques et amicales entre les nations.

Promouvoir les droits de l'homme et le travail décent dans ce contexte, c'est aussi favoriser la bonne gouvernance selon les principes et les bonnes pratiques en vigueur au sein des institutions mentionnées. Cette coopération doit donc être renforcée pour que la cohérence des politiques et des programmes réalisés dans les institutions financières, commerciales et de développement passe par le respect et la réalisation pleine et entière des droits sociaux fondamentaux.

Il n'est pas possible de progresser dans l'intérêt de tous sans efforts partagés. Les politiques d'ajustement devraient aussi répondre à cette logique pour assurer l'équilibre entre les efforts demandés aux pays bénéficiaires de l'aide, d'une part, et leurs capacités d'ajustement au plan social, d'autre part. Ainsi, nous pourrions renforcer l'économie et le potentiel de développement des pays dans le besoin, tout en assurant – par le dialogue social – que les programmes d'ajustement bénéficient du soutien des partenaires sociaux et de la majorité de la population.

S'il est indispensable de parler le même langage dans l'ensemble du système multilatéral, la cohérence passe aussi par l'engagement bilatéral.

L'engagement bilatéral pour promouvoir les normes sociales dans le cadre des programmes de coopération de l'OIT doit être développé avec force et sans conditionnalité politique.

L'usage cohérent des différents instruments de coopération doit avoir pour buts non seulement l'enrichissement et la complémentarité de l'action des institutions impliquées autour du travail décent, mais aussi d'assurer la pleine participation des partenaires sociaux.

Mesdames et Messieurs, la cohérence et la solidarité signifient aussi, pour la Suisse, une ligne politique claire vis-à-vis de l'OIT.

La Suisse va élaborer avec ses partenaires sociaux une stratégie nationale visant à assurer une approche intégrée du travail décent en Suisse, à promouvoir le travail décent dans le monde et à œuvrer pour une OIT renforcée.

Je confirme ici la volonté de la Suisse de siéger au Conseil d'administration pour trois ans, à partir de 2011.

Je vous annonce également la volonté de mon pays de ratifier rapidement la convention sur le travail maritime adoptée par votre Conférence en 2006. Le dossier est actuellement pour traitement au Parlement suisse.

Mesdames et Messieurs, l'actualité nous montre chaque jour que la relance de la machine économique mondiale par le renforcement de la coopération économique internationale n'est pas encore suffisante pour gommer les disparités entre pays, pour absorber le chômage et le sous-emploi.

La Suisse, et je pense vous tous, nous allons nous engager avec détermination pour que, depuis la Genève internationale, l'économie et le travail demeurent au service de l'homme – et des femmes –, avec

une mondialisation qui lie le progrès économique et le progrès social, en contribuant au développement de tous, en favorisant l'augmentation de la productivité, l'élévation du niveau de vie et, finalement, l'amélioration du bien-être des hommes et des femmes qui vivent sur ce globe.

Je souhaite à vous tous un engagement avec conviction et énergie et du succès sur ce chemin parfois très difficile.

(Applaudissements)

Le PRÉSIDENT

Madame la Présidente, je crois refléter en tout cas l'avis de cette Conférence en vous remerciant très chaleureusement. Vous avez su trouver les mots justes pour décrire l'attachement de la Suisse à notre Organisation et ceci non seulement en tant que pays-hôte, mais plus encore, et comme vous l'avez vous-même souligné, «par conviction politique, intellectuelle et morale».

Je suis persuadé que ces convictions qui sont les vôtres et la fermeté de votre plaidoyer en faveur d'une cohérence renforcée de normes sociales internationales et de leur côté universel, votre appel aus-

si au courage vont être entendus et vont recevoir ici un écho favorable auprès de nombreuses délégations. Vous avez par ailleurs énoncé avec beaucoup de force un certain nombre de questions et formulé beaucoup de propositions sur des aspects essentiels de notre mandat, je pense notamment à vos suggestions en matière de respect des normes fondamentales, de mécanismes de contrôle, de normes internationales du travail ou encore de dispositifs de coopération renforcée entre organisations multilatérales, y compris l'OMC: Quelles que soient les positions respectives et respectables des uns et des autres dans cette salle, je suis convaincu que nul n'est demeuré indifférent à votre intervention que je reçois en tout cas comme une invitation à poursuivre la discussion le moment venu.

L'on dit ou l'on disait que nul n'est prophète en son pays. Il semble que, en ce qui concerne le territoire de l'OIT, la Suisse témoigne une fois encore et par votre voix, Madame la Présidente, de la vigueur de son engagement et de ses idées au service de l'homme. Je vous remercie infiniment de vos propos.

(La séance est levée à 11 h 50.)

